

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**  
**(Services de conseils – Sélection de consultant individuel)**

**Sélection d'un Consultant individuel pour l'évaluation des actifs immobilisés des institutions de la CEDEAO basées au Nigeria.**

**No. Référence ECW/IC/ADM-GA-1/22-03/gd**

Dans le cadre de l'exécution de son Budget 2022, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) envisage d'utiliser une partie de ses fonds de contrepartie budgétisés pour la **Sélection d'un Consultant individuel qui sera chargé de l'évaluation des actifs immobilisés des institutions de la CEDEAO basées au Nigeria.**

2. L'objectif visé, à travers le recours à des services de consultant, est de pouvoir déterminer avec plus de précision la valeur actuelle des actifs acquis au fil des ans, pour permettre à la haute Direction de prendre une décision à ce sujet.
3. Les services à fournir par le consultant ("les Services") seront principalement ceux indiqués ci-après et la durée prévue pour le contrat sera de 3 mois.

**Devoirs et Responsabilités du Consultant :**

Les services professionnels à fournir et les responsabilités du consultant incluront, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- i. Collecte de données relatives aux actifs, par le biais d'une enquête : Le consultant procédera à la collecte de données auprès de l'ensemble des bureaux, en utilisant une Fiche de collecte de données (FCD), laquelle sera établie dans un format particulier, pour recueillir des données concernant par exemple la dénomination et la description de l'élément d'actif, son coût historique, son niveau d'amortissement (le cas échéant), son emplacement, son état, etc.
  - ii. Détermination de l'état actuel des actifs : Le consultant s'attachera à déterminer l'état actuel de tous les actifs immobilisés, avant de les classer par catégorie : en état de fonctionnement/réparable/inutilisable/obsolète, etc. Une évaluation des actifs inutilisables ou obsolètes ne sera pas requise, mais des informations détaillées seront fournies en ce qui les concerne. La valeur marchande actuelle des actifs utilisables et réparables, ainsi que leur durée de vie résiduelle estimée, seront déterminées.
4. La Commission invite donc les consultants individuels admissibles intéressés ("les Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Ils devront à ce sujet fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience permettant d'exécuter les Services. *Les critères de présélection sont les suivants :*

**Qualifications / Expérience**

- Le consultant doit posséder une expérience avérée dans le domaine de l'évaluation d'actifs, avec des références vérifiables concernant des missions réalisées pour le compte

d'organisations internationales ou d'institutions de même rang que la Commission de la CEDEAO.

- En outre, ledit consultant doit jouir d'une bonne réputation professionnelle (avec notamment l'absence de rapports ou d'articles négatifs dans les médias sur ses activités, l'absence de décisions de justice confirmant l'incompétence, ou le manque de professionnalisme de l'évaluateur, etc.).
- Le consultant doit avoir le statut de membre actif de la Nigerian Institute of Estate Surveyors & Valuers (Institut des Géomètres & Evaluateurs du Nigeria).

### Connaissance des Langues

- Les consultants individuels doivent avoir une maîtrise parfaite (lecture, écriture, expression orale) d'une (1) des langues officielles de la CEDEAO (Anglais, Français ou Portugais), étant entendu qu'une connaissance pratique (lecture, écriture, expression orale) d'une autre de ces langues constituerait un avantage.

**NB :** Les consultants individuels intéressés sont invités à porter une attention particulière aux dispositions de l'**article 118 du Code des marchés révisé de la CEDEAO** ("**Infractions à éviter par les candidats, les soumissionnaires et les adjudicataires**"), fournissant des informations sur les pratiques assimilables à la corruption ou la fraude dans le cadre de la concurrence ou de l'exécution de contrats. Ils sont également invités à prendre connaissance des informations spécifiques sur les conflits d'intérêts liés à la présente mission, aux termes de l'**"article 119 du Code des marchés révisé de la CEDEAO"**.

5. La sélection sera faite sur la base des Directives prévues en matière de *Sélection de Consultant individuel*. Les candidats présélectionnés seront soumis à un entretien.

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en envoyant un courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessous, pendant les heures de service, du **lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 (GMT+1)**.

**Email:** [sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int)

Avec copie à : [procurement@ecowas.int](mailto:procurement@ecowas.int); [cdeh@ecowas.int](mailto:cdeh@ecowas.int); [gdikko@ecowas.int](mailto:gdikko@ecowas.int); [oolu-ibukun@ecowas.int](mailto:oolu-ibukun@ecowas.int);

6. Les manifestations d'intérêt (**1 original et 3 copies**) doivent être soumises sous pli fermé, portant clairement la mention "**Selection of an Individual Consultant to conduct valuation of the fixed assets of the ECOWAS institutions based in Nigeria**", à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **11 avril 2022 à 11h00 (GMT+1)**.

L'urne prévue pour le dépôt des plis est placée dans les locaux de la **Division des Marchés de la Direction de l'Administration générale, située au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment abritant la Commission de la CEDEAO, sise au 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja Nigeria.**

**Il convient de noter que les soumissions par voie électronique sont acceptées et seront envoyées aux adresses e mails indiquées ci dessus.**

Le présent appel à manifestation d'intérêt est également publié sur le site Web de la CEDEAO, à l'adresse <http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement>

**Le Directeur de l'Administration Générale**